

AMBASSADE DE LA  
Mission Permanente  
auprès de l'Office des Nations Unies,  
de l'Organisation Mondiale du Commerce  
et des autres  
Organisations Internationales à Genève



REPUBLICQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

60

## **Conseil des droits de l'homme**

**15<sup>ème</sup> Session du groupe de travail  
de l'Examen Périodique Universel (EPU)**

**Examen du rapport du Luxembourg**

**Déclaration de Son excellence  
Madame Nakpa POLO, Ambassadeur,  
Représentant Permanent de la République Togolaise**

**Jeudi, 24 janvier 2013**

**14 h 30 – 18 h**

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ma délégation salue la présence parmi nous de la délégation du Luxembourg et se félicite de l'adhésion pleine et entière de ce pays au mécanisme de l'EPU.

Ma délégation apprécie l'approche exemplaire qu'a adoptée le Luxembourg, basée sur la coopération multilatérale entre États souverains et égaux afin d'oeuvrer collectivement pour la paix et le développement et surtout le respect des droits de l'homme.

Le Togo se réjouit de l'élection du Luxembourg en qualité de membre non permanent du Conseil de Sécurité et se déclare disposé à coopérer avec lui dans le cadre de cette mission délicate mais exaltante.

Ma délégation salue la ratification par le Luxembourg de plusieurs instruments des droits de l'homme, la création d'une commission des droits de l'homme en conformité avec les principes de Paris, l'élaboration d'un plan d'action national en faveur des handicapés.

Le Togo prend note avec satisfaction de l'action du Luxembourg en faveur des populations des pays en développement avec une approche basée sur la promotion des droits de l'homme et la prise en compte du genre.

Enfin, ma délégation apprécie les progrès réalisés en matière de politiques d'immigrations. Elle recommande toutefois au Luxembourg de :

- prendre des mesures nécessaires pour accélérer l'application de la loi sur l'accueil et l'intégration des étrangers ;
- mettre en place des solutions de rechange à la rétention des migrants ;
- interdire en toute circonstance la rétention des mineurs migrants.

Je vous remercie !